

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 1<sup>er</sup> octobre 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 12

Date d'affichage de la liste des délibérations : 11 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - LECORNU Séverine THIENNETTE Claude –LE GUILLOUX Vanessa - VANDENAWEELE Guy – GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice

**Absents excusés :**

FOSSEY Flavie - YBERT Valéry -

**Absente :** LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

#### 1 – COMMANDE PUBLIQUE

##### 1.1 – Marchés publics

### Acceptation du devis GEOMAT pour la réalisation d'un plan topographique pour le réaménagement du bourg - Délibération n° DEL2024-10-10

M. Le Maire donne la parole à son adjoint, délégué aux Travaux & à l'Environnement, M. Pascal GIAVARINI.

Il présente aux conseillers le devis de l'entreprise GEOMAT pour la réalisation d'un plan topographique dans le cadre de l'étude de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage bâtiments & espaces publics communaux.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, Le Devis de l'entreprise GEOMAT,

Après avoir entendu l'exposé de M. l'Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

☞ **Article 1er :** d'accepter le devis n° D240980928 du 18 septembre 2024 de l'entreprise GEOMAT relatif à la réalisation d'un plan topographique dans le cadre de l'étude de

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage bâtiments & espaces publics communaux pour un montant de 4 800,00 € HT, soit 5 760,00 € TTC ;

☞ **Article 2** : d'autoriser M. Le Maire à signer ce devis ;

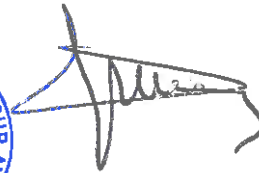
☞ **Article 3** : que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget principal commune, en dépenses d'investissement, à l'article 231.

Adoptée à la majorité des votants  
(12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)  
Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 10 octobre 2024,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.